

Maintien des financements Secpa en 2026 : un signal positif, mais des inquiétudes persistantes

Fin janvier, le gouvernement avait annoncé la suppression du financement dédié au dispositif expérimental Secpa (Structures d'exercice coordonné participatives), entraînant la fin du soutien public à 26 maisons et centres de santé implantés dans des quartiers populaires. Cette décision avait suscité une vive inquiétude parmi les acteurs de terrain, tant les conséquences pour l'accès aux soins des publics concernés étaient majeures.

À la suite de cette annonce, la ministre de la Santé s'est engagée le 9 février, à maintenir en 2026 les financements liés au dispositif Secpa. La FCPTS se réjouit de cet engagement qui permet d'éviter une rupture brutale de financement et de préserver, à court terme, des structures indispensables à l'accès aux soins dans des territoires marqués par de fortes inégalités sociales et sanitaires.

Pour autant, malgré le recul du gouvernement sur sa décision initiale, cet épisode demeure préoccupant à double titre. D'une part, le maintien des financements annoncé ne porte que sur l'année 2026, sans visibilité à moyen ou long terme pour les structures concernées. D'autre part, cette situation soulève de vives inquiétudes quant à l'avenir du modèle des expérimentations Article 51, sur lequel les CPTS sont aujourd'hui fortement engagées à travers le développement de projets innovants, notamment en matière de santé mentale, de petite enfance, d'autonomie ou encore d'obésité.

Cet engagement repose sur un investissement important des professionnels et des territoires. Or, comment inciter à innover, à s'impliquer durablement et à construire des réponses adaptées aux besoins des populations, si les financements peuvent être remis en cause du jour au lendemain, après plusieurs années de travail et malgré des évaluations positives ?

Les CPTS sont par ailleurs fortement engagées dans des démarches de santé communautaire, au plus près des habitants et de leurs réalités. Dans ce cadre, elles travaillent étroitement avec les structures Secpa, dont l'action est essentielle pour construire des parcours de soins globaux, coordonnés et adaptés aux publics les plus précaires. La fragilisation de ces structures met directement en difficulté cette dynamique collective et territoriale.

Plus largement, l'animation territoriale qui constitue une mission centrale des CPTS, ne peut avoir d'avenir si des structures clés du paysage local peuvent disparaître du jour au lendemain. La stabilité des acteurs est une condition indispensable à la construction de la confiance, à la coordination des professionnels et à l'efficacité des politiques de santé de proximité.

La FCPTS appelle donc les pouvoirs publics à sécuriser durablement les financements des dispositifs expérimentaux qui ont fait la preuve de leur utilité, et à engager un dialogue avec les acteurs de terrain afin de garantir la continuité et la pérennité des actions répondant concrètement aux besoins des populations. Elle rappelle enfin que la santé ne saurait être une variable d'ajustement budgétaire, en particulier dans les territoires où les besoins sont les plus criants.

Contact presse : Elsa CROGUENNEC – Chargée de communication - communication@fcpts.org